

REUNION D'URGENCE DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES
POUR EXAMINER LA QUESTION DE LA DESTRUCTION D'UN BOEING 747
DE LA COMPAGNIE KOREAN AIRLINES

Monsieur le Président,

Je vous sais gré, ainsi qu'aux membres du Conseil, d'avoir accepté que le Canada participe en tant que partie lésée à ce débat d'urgence, dont mon Gouvernement a vigoureusement appuyé la convocation dans la lettre qu'il vous adressait hier soir. A une époque où se multiplient les voyages internationaux, nous sommes confrontés à un incident qui touche directement plusieurs membres de la famille des Nations Unies et, par extension, toutes les nations. En ce qui concerne mon pays, au moins 8 de nos citoyens se trouvaient à bord du vol 7 de la compagnie Korean Airlines le 31 août. Les Canadiens, tout autant que leur Gouvernement, sont horrifiés et outragés par ce qui s'est passé. Quelles qu'aient pu être les circonstances, rien ne saurait justifier qu'une superpuissance use ainsi, sans hésitation aucune, de sa puissance militaire contre l'intrusion involontaire d'un avion civil dans son espace aérien. Dans le cas présent, cette démonstration de force a fait 269 victimes innocentes.

La destruction délibérée en vol, par des chasseurs soviétiques sophistiqués, d'un avion civil, non armé, aisément identifiable et transportant des passagers n'est pas autre chose qu'un meurtre, peu importe où elle a eu lieu. C'est là une attaque flagrante contre la sécurité de l'aviation civile, qui n'aurait jamais dû se produire, et que nous ne devons pas laisser se reproduire. Après avoir condamné cet acte, le Conseil devrait prendre d'urgence, de façon à la fois impartiale et efficace, les mesures voulues pour que l'humanité ne soit jamais plus exposée à pareille insulte.

Du point de vue du droit international et compte tenu des pratiques acceptées qui régissent la conduite des nations souveraines respectueuses du droit, l'Union soviétique s'est comportée dans cette affaire comme un hors-la-loi.